

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Nombre de membres

en exercice	38
présents	21
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	4
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

25 mars 2025

Date d'affichage

08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Lisa PAOLI FRANCISCI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI.

Absents : Francis GIUDICI, Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Josette FERRARI.

**Délibération n°1225 Objet : Compte Financier Unique Budget du principal
2024**

- En mars 2024, la CC Fium'Orbu Castellu s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la présente délibération.

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 8 939 608,17 € en recettes et 9 018 504,47€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 5 786 383,99 € en recettes, 5 045 279,14€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 741 104,85 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3 153 224,18 € et les dépenses à 3 973 225,33€, soit un résultat déficitaire de la section de 820 001,15 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	8 939 608,17	9 018 504,47	-78 896,30
fonctionnement	5 786 383,99	5 045 279,14	741 104,85
investissement	3 153 224,18	3 973 225,33	- 820 001,15

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 3,3 M€) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement -25 k€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 3,2 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat de clôture (en €)	Différence entre Restes à réaliser (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	-78 896,30	3 309 464,00	3 230 567,70	-25 852,33	3 204 717,15
fonctionnement	741 104,85	2 560 851,00	3 301 956,81	00,00	3 301 956,81
investissement	-820 001,15	748 613,82	-71 387,33	-25 852,33	-97 239,66

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote

Le Conseil Communautaire,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 approuvant le Budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

- **Donne acte** de la présentation du CFU 2024 pour le budget principal.
- **Arrête**, pour l'année 2024, le CFU 2024 du budget principal comme suit : le résultat de l'exercice à -78 896,30 €, le résultat de clôture à + 3 230 567,70 €, les restes à réaliser en dépenses à -25 852,33€ et le résultat cumulé à + 3 204 715,37€.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002.200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 08/04/2025 16:25:49

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application: eSigne Elogate.com

79_DE-026-2004033827-20250407-1225-EF